

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

INFORMATIONS

EX : GUIDE DE RECHERCHE DE STAGE 2^{NDE} SAPAT

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

Le cycle de formation bac pro comporte des périodes de stage obligatoires (PFMP).

Pour la classe de seconde, **les dates de stage** sont :

- du 12 février au 24 février 2024 (⚠️ 1 semaine de stage a lieu sur les vacances scolaires)

ET - du 24 juin 2023 au 5 juillet 2024

Les stages doivent se dérouler auprès **de deux publics différents** :

- Un public fragile (personnes âgées / personnes en situation de handicap)
- Un public d'enfants de moins de 6 ans.

Les structures de stage peuvent être :

- crèche, multi accueil, micro-crèche, école maternelle (en juin 2024) pour les enfants
- foyer-logement, EHPAD.... pour des personnes âgées :
- IME, IMPro, IMP, ESAT... pour les personnes en situation de handicap

!!!! Attention les stages à domicile ne sont pas autorisés en classe de 2^{nde} !!!!!

Les Objectifs de stage sont :

- Etre en situation réelle dans le milieu professionnel
- S'adapter et s'impliquer dans une équipe de travail.
- Mettre en application ses connaissances et développer ses compétences,
- Rédiger un fichier de stage.

Pour trouver un stage, nous vous conseillons de réaliser les démarches le plus tôt possible, de demander autour de vous, de faire intervenir les relations, la famille ...

Après avoir trouvé un stage, faire remplir au maître de stage la convention. Lors de la réception de la convention, vérifier que toutes les parties sont complétées et signées.

Celle-ci doit ensuite être remise à l'enseignant tuteur de stage.

Au 20 octobre 2023, si la convention de stage n'est pas remise à l'enseignant tuteur, l'autorisation de sortie de l'élève sera levée jusqu'à réception de la convention de stage, dûment complétée et signée par toutes les parties.